



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11949
28 janvier 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
ADJOINT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AU
CONSEIL DE SECURITE**

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général informe le Conseil qu'il a reçu du représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 27 janvier 1976, l'informant que M. J. Murray, C.M.G., a été nommé représentant adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due fo...

